

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

30 Juillet 2014

Dossier complet le

30 Juillet 2014

N° d'enregistrement

F07414P0118

1. Intitulé du projet

RD 942 - Rectification de virages avec aménagement d'un créneau de
dépassement entre les PR 15+200 et 16+600

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Jacques LOZACH, Président du CG

RCS / SIRET

2 2 2 3 0 9 6 2 7 0 0 0 1 6

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°6 Infrastructures routières d) toutes routes inférieures à 3 km	La longueur du projet est de 850m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Rectification de virages dangereux et accidentogènes,
Aménagement d'un créneau de dépassement à 2 voies + 1 voie sur le
tracé rectifié de la route départementale n°942 sur le territoire
des communes d'Ahun et Moutier d'Ahun.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs la sécurisation d'une série de virages dangereux et accidentogènes et l'amélioration du confort des usagers de la route en offrant la possibilité d'effectuer des dépassements sécurisés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux (voir plan joint) sont prévus pour une durée de 5 mois et ils seront séquencés en deux grandes phases:

- 1ère phase (sous alternat): réalisation des terrassements (déblais, remblais, empierrement) et de l'assainissement pour permettre la construction de la nouvelle plate-forme de la chaussée. Les eaux de la plate-forme seront collectées dans des fossés enherbés situés en bordure de la chaussée.
- 2ième phase (route barrée): mise en oeuvre des couches de chaussée en pleine largeur. Durant cette phase une déviation de la circulation sera mise en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La dangerosité des virages impose actuellement une limitation de la vitesse à 50 km/h et une interdiction de dépassement.

la RD 942 fait partie du réseau de 1ère catégorie du département et reçoit un trafic journalier de 3750 véhicules dont 5% de poids lourd.

Le mode d'exploitation après réalisation des travaux permettra la mise en oeuvre d'un mode d'exploitation mieux adapté à un axe structurant du département de la Creuse reliant notamment Aubusson à Guéret.

La vitesse pourra ainsi être limitée à 90 km/h sur l'ensemble de la section concernée comme sur les routes bi-directionnelles en rase campagne hors points particuliers.

Les dépassements pourront se faire en toute sécurité au droit du futur créneau de dépassement avec pour corollaire une conduite apaisée sur le reste de l'axe de la RD942.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration/Autorisation au titre du Code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	: 35 000 m ²
Longueur du projet	: 850 m
Longueur du créneau de dépassement:	400 m
Volume de déblai	: 170 000 m ³
Volume de remblai	: 90 000 m ³
Buse D=1200mm	: 60 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2° 03' 39" 00 Lat. 46° 05' 04" 70

Point d'arrivée : Long. 2° 03' 06" 00 Lat. 46° 05' 09" 30

Communes traversées :

Ahun
Moutier d'Ahun

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Programme de modernisation des routes départementales

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Domaine routier départemental
Terrains agricoles et forestiers (friches)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☐

Non

X

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

X

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	environ 70 000 m3 qui seront évacués en dépôt proposé par l'entreprise retenue pour les travaux et soumis à l'avis du Conseil Général
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Terrassements des zones de voiries nouvelles en rectification de virages. Effet compensé par la réduction de 40% du linéaire de voirie concernée par le projet
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Surface agricole : 20 000 m ² Surface forestier (friche) : 12 000 m ²
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à moderniser une route déjà existante supportant un trafic important à l'échelle du département de la Creuse. Outre les remblais imposés par le projet et l'interception d'un petit cours d'eau, l'opération générera des effets positifs quant à l'environnement.

En effet, il permet notamment de réduire la surface imperméabilisée de la route en diminuant de 40% la longueur de la route actuelle.

La surface revêtue passe ainsi de 8463m² à 6895m² soit une diminution de 1568m² (environ -20%).

Pour limiter la consommation d'espaces naturels, les délaissés routiers seront remis en culture en faveur des espaces agricoles ou forestiers.

Le projet prévoit donc de rétrocéder 21000m² de domaine public routier, remis en culture et rendu au milieu naturel.

Pour ces principales raisons, il n'apparaît pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact mais plutôt d'une déclaration au titre du Code de l'environnement en raison de l'interception d'un petit cours d'eau par les remblais imposés par le projet comme précité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte des zones à dominantes humides
Plans des bassins versants

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Guéret

le,

31/07/2014

Signature

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
le Directeur Général Adjoint en charge
du Pôle Aménagement et Transports,

Vincent TUOT

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Conseil Général de la Creuse
Pôle « Aménagement et Transports »
14, Avenue Pierre LEROUX
B.P.17
23011 GUERET CEDEX
Tél: 05 44 30 27 15



**RD 942 -
AMENAGEMENT D'UN CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT
DU PR 15+200 AU PR 16+600
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
D'AHUN ET DE MOUTIER D'AHUN**

A.1. PLAN DE SITUATION



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Conseil Général de la Creuse
Pôle « Aménagement et Transports »
14, Avenue Pierre LEROUX
B.P.17
23011 GUERET CEDEX
Tél: 05 44 30 27 15



**RD 942 -
AMENAGEMENT D'UN CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT
DU PR 15+200 AU PR 16+600
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
D'AHUN ET DE MOUTIER D'AHUN**

A.2. PHOTOGRAPHIES DU SITE

PHOTOS DE LA ZONE D'IMPLANTATION

(Voir la localisation des prises de vue sur la vue aérienne)



Photo n°1 Début du projet

Photo n°2 Fin du projet



Photo n°3 Zone de déblais

Photo n°4 Zone de remblais (intérieur de la courbe)



Photo n°5 Environnement proche

Photo n°6 Chemin du Moto Cross

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Conseil Général de la Creuse
Pôle « Aménagement et Transports »
14, Avenue Pierre LEROUX
B.P.17
23011 GUERET CEDEX
Tél: 05 44 30 27 15



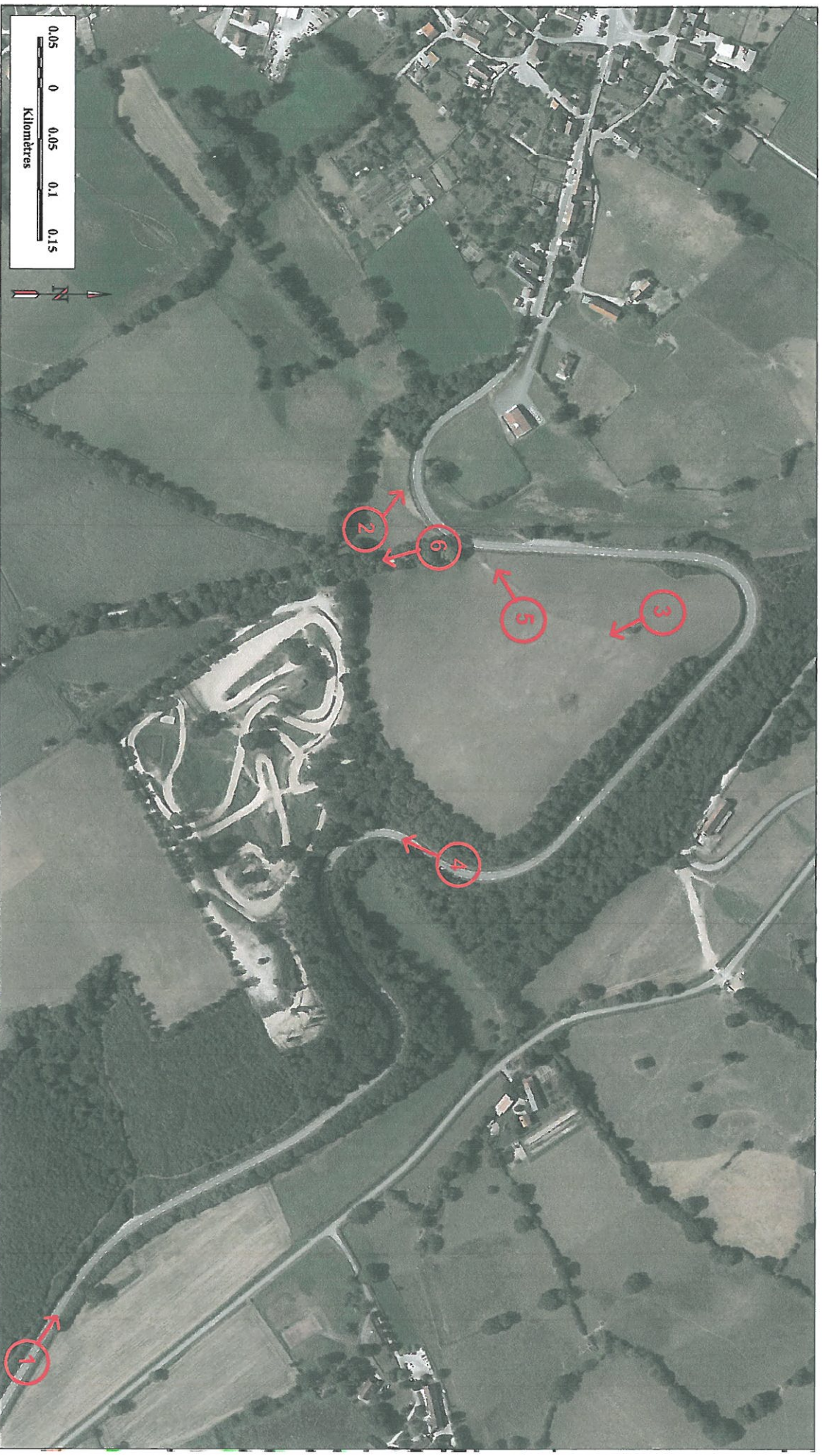
- RD 942 -
AMENAGEMENT D'UN CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT
DU PR 15+200 AU PR 16+600
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
D'AHUN ET DE MOUTIER D'AHUN

A.4. VUE AERIENNE

Carte de repérage des photographies

RD 942 - Rectification des virages d'Ahun du PR 15+0200 au PR 16+0600

Communes de Moutier-d'Ahun et d'Ahun



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Conseil Général de la Creuse
Pôle « Aménagement et Transports »
14, Avenue Pierre LEROUX
B.P.17
23011 GUERET CEDEX
Tél: 05 44 30 27 15



**RD 942 -
AMENAGEMENT D'UN CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT
DU PR 15+200 AU PR 16+600
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
D'AHUN ET DE MOUTIER D'AHUN**

**B.1. CARTE DES ZONES
A DOMINANTE HUMIDE**

Carte des Zones à Dominante Humide

RD 942 - Rectification des virages d'Ahun du PR 15+0200 au PR 16+0600

Communes de Moutier-d'Ahun et d'Ahun



14/04/2014

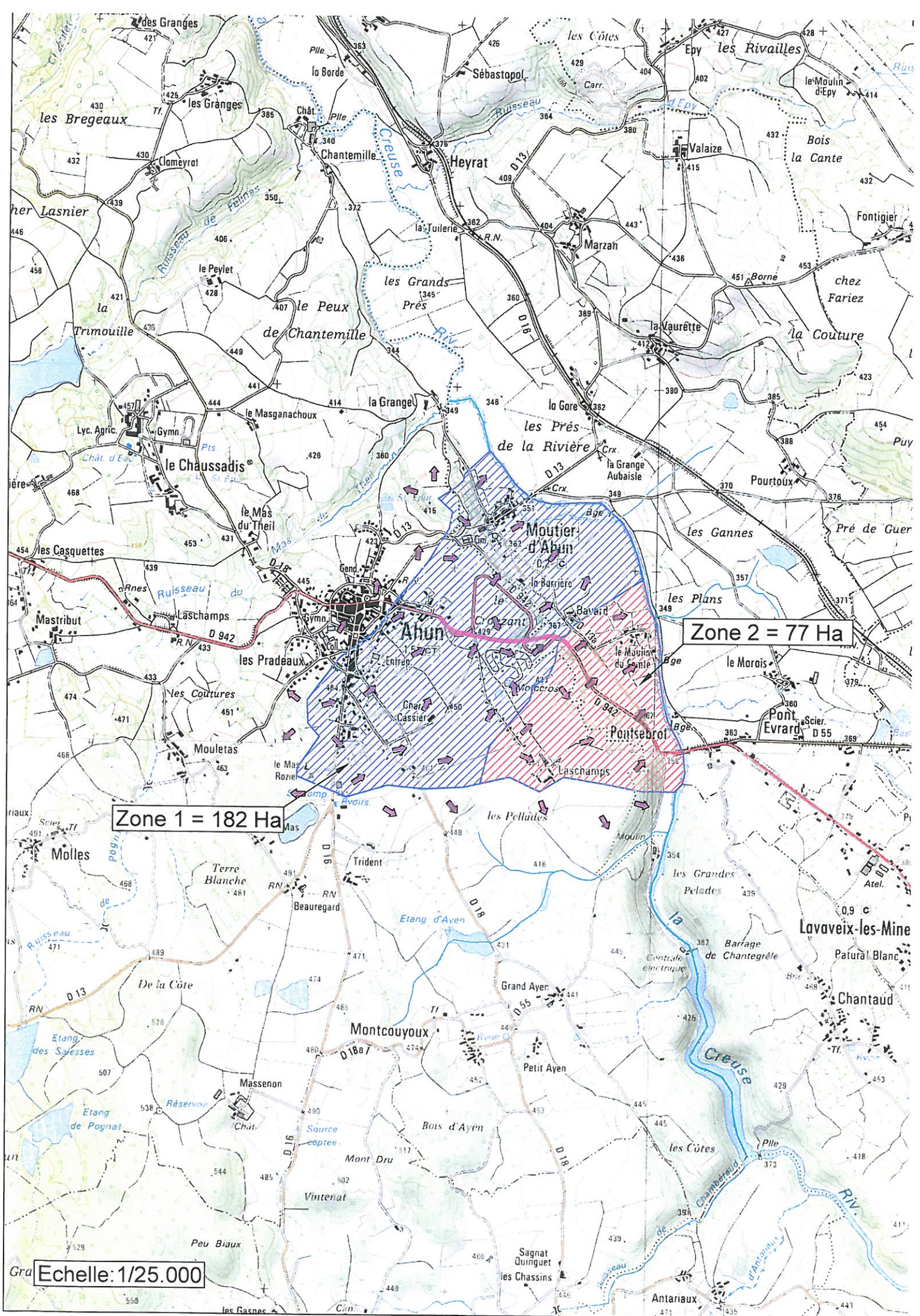
MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Conseil Général de la Creuse
Pôle « Aménagement et Transports
14, Avenue Pierre LEROUX
B.P.17
23011 GUERET CEDEX
Tél: 05 44 30 27 15



- RD 942 -
AMENAGEMENT D'UN CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT
DU PR 15+200 AU PR 16+600
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
D'AHUN ET DE MOUTIER D'AHUN

B.2. CARTE DES BASSINS VERSANTS



Zone 1 = 182 Ha

Zone 2 = 77 Ha

Echelle: 1/25.000

Conseil Général de la Creuse

Pôle « Aménagement et Transports »
Direction des Routes
Service Travaux Neufs et Ouvrages d'Art
14, Avenue Pierre LEROUX
23011 GUERET CEDEX

Tél : 05 44 30 28 72



RD 942

Aménagement d'un créneau de dépassement

Du PR 15+200 au PR 16+600

Communes d'Ahun et de Moutier d'Ahun

A3_AVANT-PROJET

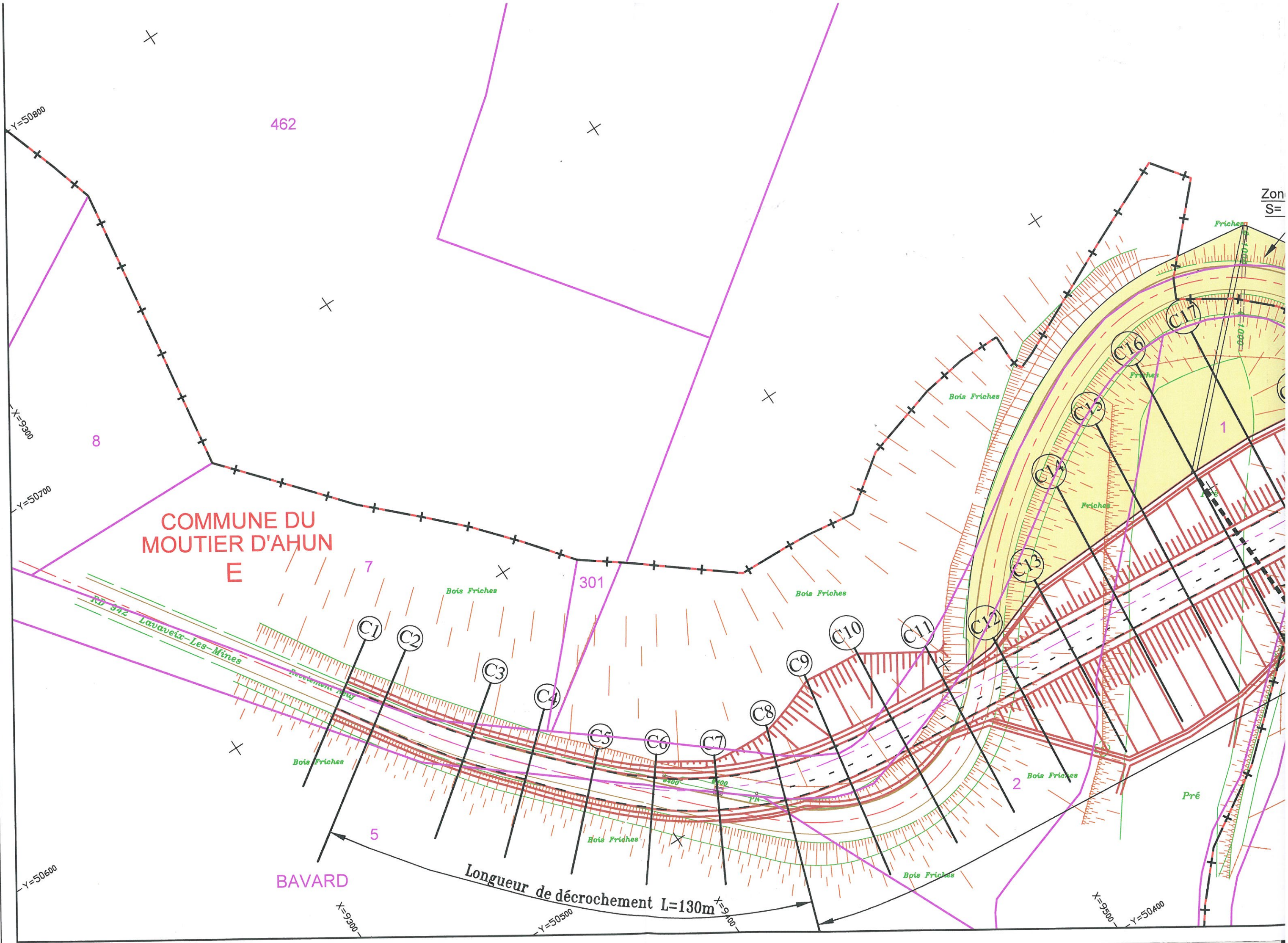
IND	DATE	MODIFICATIONS
0	Juillet 2014	Demande d'examen au cas par cas

Dessiné par : JCV

Date : 11.07.2014

Echelle

1/1000



CROUZAT

nivelée
200 m²

510

Créneau de dépassement L=400m
(du C8 au C28)

Longueur d'insertion L=156m

Longueur de raccordement L=130m

LE CROUZAT

509

518

519

520

522

C38

C39

C40

C41

C36

C37

C35

C34

C33

C32

C31

C30

C29

C28

C27

C26

C25

C24

C23

C22

C21

C20

C19

C18

Pré

Terre

Pré

Pré

Terre

Terre

Bois Friches

Bois Friches

Priches

Rocher

